

Prestations - changement de situation

Par Nicky78

Bonjour,

Je vous sollicite, cela fait un moment que j'aurai du me renseigner.
Je passe les gros détails, ancien marié que 2 ans puis divorcé 2013 amiable avec son avocat , je n'en ai pas pris et j'aurai du sacrée juge, j'ai pris 200 euros pendant 15 ans, a la place de 350 qu'elle voulait sur 8 ans et bien sur, pas tout lu : Prestations compensatoires.
L'avocat m'avait dit pensions compensatoires.

On a donc vendu maison et chacun a eu sa part, et rachat chacun d'une autre maison.

Entre temps elle s'est remariée avec un homme qui travaille et gagne comme moi.
Elle a fini de payer sa petite maison.
Et je paye encore mon achat 1000? par mois.

J'ai payé plus de 10 ans puis cela fait 8 mois, que j'ai réduit les 200 a 150, en lui demandant d'attendre un peu mais jamais pu remboursé.
Elle va faire une demande de paiement.

Qu'est ce que je risque ? j'ai rien sur mon compte

S'il faut que je rembourse tout, est-ce que je peux m'arranger avec huissier ou autre pour repasser a 200

Plein de questions parce que mes enfants me disent que c'est pas normal que je paie encore (je trime) et elle ne se cache pas qu'elle a des sous en banque maintenant
Elle leur a dit, que j'ai qu'a vendre ma maison. (elle est petite aussi)

Merci a vous

Par yapasdequois

Bonjour,
La prestation compensatoire a été décidée par le juge en 2013, vous n'avez pas fait appel et c'est maintenant trop tard.
Elle ne peut plus être modifiée, ce n'est pas une pension alimentaire, elle ne dépend pas de vos ressources ni passées ni actuelles.
La procédure de recouvrement amènera une saisie de vos revenus ou de vos biens.
Quand vous avez souscrit votre crédit immobilier, avez vous déclaré correctement vos ressources ? La banque a-t-elle pu vérifier votre capacité financière ?
Selon le contrat, vous pouvez peut être étaler les mensualités du crédit.

Par Nicky78

merci pour la réponse
je suis encore moins rassuré

La banque a surtout vu au moment de l'achat que j'avais 50% de l'achat sur mon compte.

Si je calcule, je lui dois 600? a ce jour.
et a ce que j'ai compris elle peut demander la totale, encore 2 ans et demi.
Je n'ai pas eu de manque de paiement, juste une demande pour payer plus tard.

- j'attends la demande du huissier et je vois avec lui ?
a ce que j'ai compris, il devrait prendre contact avant saisie

- je lui verse ce qui me reste, cela pourrait jouer qq part
?

- Je peux peut être voir encore avec elle si dernier recours ?

Par yapasdequois

Ce n'est pas avec l'huissier qu'il faut négocier. L'huissier va vous demander d'appliquer exactement le jugement.
Si vous voulez négocier, c'est directement avec votre ex, proposez une conciliation.

et en parallèle voyez si la banque peut modifier ou suspendre les échéances. Manifestement il y a eu une erreur ou une fraude lors de la souscription de ce crédit.